

## Formation contre quotas de pêche entre le Sénégal et le Liberia

Le Sénégal et le Liberia ont signé hier un accord de pêche. Pendant cinq ans, le Liberia accorde 300 licences aux pêcheurs sénégalais par an, soit 100 pour le secteur artisanal ayant des embarcations inférieures ou égales à 60 chevaux et 200 pour le secteur semi-industriel (60 à 100 chevaux maximum). "Sous certaines conditions", des autorisations pourraient être délivrées à la pêche industrielle.

En contrepartie de ceci, le Sénégal va partager avec le Liberia son expertise en la matière, notamment pour lutter contre la pêche illégale, et former des pêcheurs du Libéria.

L'accord porte aussi sur la valorisation et la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture, de la recherche halieutique, de la préservation de l'environnement marin et côtier, du contrôle et de la surveillance de la pêche et des côtes ainsi que du partage d'informations, entre autres domaines.

Un accord de la première importance pour la filière pêche au Sénégal car les eaux territoriales sont surexploitées et les pêcheurs sénégalais doivent aller de plus en plus loin.

Lien article : <https://www.commodafrica.com/24-01-2019-formation-contre-quotas-de-peche-entre-le-senegal-et-le-liberia>

<http://www.rfi.fr/afrique/20190124-peche-senegal-liberia-accordent-leurs-lignes>

